



www.coganconsulting.com



cogan@coganconsulting.com



+33 (0)3 28 59 98 28



Port 4112, Contour du Loopersfort
59279 Craywick

OBJECTIFS

Donner aux personnes devant effectuer des tâches spécifiques de visites de sûreté préalable à l'accès à une ZAR, l'ensemble des connaissances nécessaires requises par la réglementation en vigueur.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

- Tout public titulaire des prérequis
- Savoir lire, écrire, comprendre parler le français et savoir compter

MOYENS PEDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

La formation est délivrée en français et sur demande en anglais

SUIVI ET EVALUATION DES RESULTATS

Examen QCM final par modules
Une attestation individuelle de formation relative aux visites de sûreté dans les zones d'accès restreints portuaires et fournie à l'issue conformément à l'arrêté du 23 septembre 2009
Une attestation de formation (ACVS 3) sera remise au stagiaire

PROGRAMME DE FORMATION

ACVS 3 Opérateur Filtrage

AGENT CHARGE DES VISITES DE SURETE

PREALABLE A L'ACCES AUX ZONES D'ACCES

RESTREINTS (Réf. R321-31 R.321-32 du code

des ports maritimes- l'arrêté du 23/09/2009)



PROGRAMME

MODULE 3 / DUREE 21 HEURES :

Utilisation des appareils de contrôle à rayon X

En complément des modules 1 et 2 prévus à l'article 5 de l'arrête du 23 septembre 2009, les agents de sûreté amené à exploiter un équipement de détection radioscopique devront disposer de connaissances professionnelles spécifique acquises au cours d'un module, d'une durée minimale de 21 heures en vue :

Savoir utiliser l'équipement conformément à ses spécifications :

- *Le loncscan 500DT*
- *La rapiscan*



: MOD 3 : 21 heures



: 8 à 12 personnes



: Nous contacter



: Calendrier sur le site www.coganconsulting.com

Responsable pédagogique : BOUMENDIL Erika